

(en partie) in *Libéraux et Anti-libéraux - Royaume Uni XXème siècle*,
Directeur de la publication : Maurice Chrétien,
Economica, 1994.

Libéralisme et évolution

Les deux versants de l'idéologie d'Herbert Spencer

par
Jacques MICHEL

Exposer les caractéristiques du libéralisme d'Herbert Spencer (1820-1903) n'est pas chose aisée. Il serait certes facile d'en énumérer le contenu mais l'auteur a prétendu affranchir ses positions politiques et économiques du règne de l'opinion, et pour ce faire il les a inscrites en conclusion d'un système qui embrasse quasiment tous les champs. Nombreuses donc (trop nombreuses) sont les disciplines universitaires qui font mention de l'œuvre quantitativement considérable de Spencer. Mais l'on remarquera qu'il s'agit la plupart du temps de simples rappels, de mentions, qui visent surtout à marquer des réserves ou à prendre des distances vis-à-vis d'une théorie synthétique considérée comme excessive et abusant de ses propres hypothèses.

Spécialement en France, l'auteur britannique ne jouit ni d'une grande estime, ni d'une grande réputation. L'appréciation de Durkheim semble avoir acquis l'autorité de la chose jugée et il apparaît inutile de rouvrir un procès suffisamment instruit : Spencer échoue à fonder une vraie sociologie ; psychologisme, biologisme, organicisme se mêlent de manière pénible comme autant de tentatives théoriques confuses et cumulées pour asseoir une loi générale d'évolution qui en dépit et en raison de ses (trop) nombreuses illustrations demeure hypothétique et finit par prendre l'allure d'une position plus proche de la croyance pure et simple que de la métaphysique¹. D'ailleurs, certains commentateurs de Spencer – au demeurant non suspects de suivre Durkheim – ne remarquent-ils pas combien le fameux organicisme de l'auteur réussit mal à rendre compte de la tout aussi fameuse typologie dualiste qui oppose les sociétés

1. cf. Durkheim : *De la division du travail social* (1893), Paris, P.U.F., 1973, ch.VII spécialement ; les attaques contre Spencer seront nombreuses dans les travaux de Durkheim (cf. aussi *Les règles de la méthode sociologique* de 1894).

militaires aux sociétés industrielles². Passe encore, dira-t-on, pour la métaphore de l'organisme en ce qui concerne les premières, mais l'erreur est éclatante s'agissant des secondes. Spencer ne le reconnaît-il pas lui-même en apportant toutes les corrections nécessaires ? Il ne semble alors même plus utile de remarquer combien il est curieux – mais tellement révélateur – qu'un libéral aussi farouche que Spencer ait pu défendre de telles options théoriques. Car, entre une référence à l'organisme pour parler du social et une préférence politique pour l'individu il y a au moins une difficulté, si ce n'est une contradiction, dont Spencer lui-même a été parfaitement conscient et qu'il a tenté laborieusement de dépasser. En bref, dans le champ de l'histoire de la sociologie, Spencer apparaît plutôt comme une illustration exemplaire de ce qu'il ne faut pas faire. Et lorsqu'il se trouve mentionné pour certains de ses termes conservés par le vocabulaire sociologique (spécialement ceux de structure et de fonction) les commentateurs ne manquent généralement pas de souligner combien le sens spencérien est éloigné des exigences d'une conceptualité sociologique classique³.

Une même opinion négative semble être partagée lorsqu'on envisage la place de Spencer dans l'histoire des théories biologiques de l'évolution. Dans ce champ-là bien évidemment, ce sont les thèses et les ouvrages de Darwin qui constituent le centre de gravité, la référence. Et les positions de Spencer sont finalement toujours relatives ou dépendantes des véritables recherches scientifiques de son époque. Placé sous la haute juridiction de Darwin lui-même, mais également de bien d'autres, Spencer n'apparaît pas susceptible d'être inscrit sérieusement dans l'histoire d'une science de l'évolution sauf sur le mode peu enviable des « idéologies scientifiques » qui accompagnent et encomrent inévitablement et malheureusement les travaux des chercheurs⁴. Là également ne pourrait-on pas trouver des indices assez probants d'une dérive idéologique dans les efforts rhétoriques déployés par Spencer pour sauver coûte que coûte ses thèses des contestations produites par les débats internes à la science ? Trop nombreux sont en effet les textes qui révèlent que l'auteur ressent lui-même la vulnérabilité de ses positions⁵. Trop fréquemment, à lire Spencer, on a le sentiment d'avoir affaire à une pensée qui résiste, certes héroïquement mais vainement, à un déclassement imminent de l'histoire des sciences pour un reclassement sans appel dans celle des idéologies.

« Les œuvres de Herbert Spencer, érudit inlassable de l'époque victorienne qui savait presque tout » et grâce auxquelles l'évolution a fait son entrée dans la langue anglaise en tant que synonyme de « descendance avec modification », ainsi que l'écrit S.J. Gould⁶, ne sont-elles pas « un résidu inopérant de l'histoire des sciences humaines au XIXe siècle » comme le

2. cf. P. Tort : *La pensée hiérarchique et l'évolution*, Paris, Aubier, 1983, pp. 329-432.

3. cf. J.D.Y. Peel : *Herbert Spencer, the evolution of a sociologist*, London, Heinemann, 1971, p. 181.

4. cf. G. Canguilhem : *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Paris, Vrin, 1981, p. 42. L'auteur souligne tout spécialement le cas de Spencer pour illustrer une opération « idéologique » d'utilisation de la pensée scientifique.

5. cf. par exemple : « Les facteurs de l'évolution organique » (1886) ou « L'insuffisance de la sélection naturelle » (1893) où Spencer livre une sorte de combat pour conserver à ses positions leur appartenance au débat scientifique. In *Problèmes de morale et de sociologie*, Paris, Guillaumin, 1894, trad. de Varigny.

montre clairement Georges Canguilhem ?⁷ Que peut-on attendre aujourd'hui de l'examen d'une telle œuvre si ce n'est quelque érudition inutile à propos d'un objet inutile ?

Il est vrai que la lecture de Spencer est aujourd'hui lassante et pénible et que, pour reprendre un motif spencérien, on se sent enclin à l'abandonner en raison du peu de profit et du peu de joie qu'on en tire. Et nous sommes bien convaincu de la justesse du jugement porté par Georges Canguilhem. La fameuse loi générale formulée par Spencer dès 1857 et quelque peu modifiée en 1862 selon laquelle « l'évolution va du simple au complexe, à travers des différenciations successives »⁸, « finit par le soutien apporté à l'individu contre l'État ». « Mais, comme le souligne encore Georges Canguilhem, si elle finit explicitement par là, c'est peut-être qu'elle a commencé implicitement par là. »⁹

Nous voici donc amené à comprendre Spencer à partir de ses options libérales, c'est-à-dire à rebours de son propre souhait. Il nous faut envisager cette tentative particulière de naturalisation du système socio-économique libéral qui croit trouver enfin dans l'évolution le socle incontestable de son argumentation politique. Mais, nous objectera-t-on, à quoi bon une telle recherche puisque la science elle-même a rejeté hors d'elle ce qui lui était étranger ? À quoi bon revenir sur Spencer et son libéralisme « scientifique » puisqu'il est clair que celui-ci est en fait de l'ordre des choix ou des préférences ? Effectivement, tout semblerait devoir nous porter à abandonner l'idée d'un retour sur une doctrine qui se déguise en théorie et qui transforme l'histoire en nécessité mécanique et en destin. Tout, assurément sauf une chose, et qui n'est guère négligeable : la présence actuelle, toujours bien vaillante, de l'évolutionnisme dans des argumentations libérales qui n'offrent en réalité que peu de nouveauté par rapport aux choix politiques de Spencer.

Revenir à Spencer c'est, peut-être, se donner les moyens d'une certaine lucidité et d'une certaine vigilance. Certes, les références précises à son œuvre sont aujourd'hui discrètes. D'aucuns d'ailleurs s'en étonnent qui trouvent de franches similitudes entre le néo-libéralisme d'un Friedrich von Hayek et les argumentations de Spencer¹⁰. Que le premier soit prudent, donc avare de citations du second se comprend fort bien ; et puis, il convient de produire des

6. S.J. Gould : *Darwin et les grandes énigmes de la vie* (1977), Paris, Pygmalion-Points, 1984, trad. Lemoine, p. 35.

7. *o.c.*, p.43.

8. *cf.* l'*Essai sur le progrès* de 1857 (in *Essais de morale, de science et d'esthétique*, Paris, Germer Baillière, 1877, trad. Burdeau, T. 1, p. 6). Spencer rectifie sa formulation dans ses *Premiers Principes* en 1862 (Paris, Germer Baillière, 1871, trad. Cazelles, p. 359-360, note 1 ; le traducteur, qui est l'auteur d'une longue introduction, rend compte de cette modification, *cf.* p. LIV).

9. G. Canguilhem, *o.c.*, p. 42.

10. *cf.* Peel, *o.c.*, p. 185 ; de même, Ph. Nemo : *La société de droit selon Hayek*, Paris, PUF, 1988, p. 390, note 10.

effets de nouveauté en la matière et il est donc requis de ne pas trop solliciter le passé. Mais il y a peut-être davantage.

Astreint à renouveler ou à rajeunir toujours sa « scientificité » le libéralisme trouve dans une biologie moderne toujours plus élémentariste de nouveaux schèmes disponibles. Spencer a bien été sur la voie d'une sociobiologie et on ne peut en douter au seul motif que la biologie se dérobe lorsqu'il tente de l'accommoder pour justifier les sociétés industrielles et leurs normes libérales du laisser faire. Nous ne doutons pas qu'une science authentique de la nature, au fur et à mesure de sa progression, élimine elle-même les possibilités de son exploitation idéologique et politique et par là interdit un transfert douteux de ses acquis dans des contenus de science humaine. Mais il s'agit d'un lent processus d'épuration tributaire des situations historiques positives. Par ailleurs les sciences elles-mêmes renouvellent leurs hypothèses et leurs-intuitions ; elles offrent par là des moyens nouveaux aux « légitimations » des intérêts sociaux en place. En bref, leurs réformes et leurs révolutions peuvent les embarquer dans une involontaire complicité des nombreux conservatismes.

Mais la convergence déjà évoquée plus haut entre les options politiques de Spencer et le néo-libéralisme contemporain, de même que la persistance chez ce dernier d'un point d'appui évolutionniste nous suggèrent sinon une actualité de Spencer, au moins une présence discrète de ses modes de raisonnement. L'éthique « naturaliste » du libéralisme politique requiert des thèses biologiques et évolutionnistes de très vaste amplitude. Cette exigence Spencer la représente au plus haut point, au point d'ailleurs d'exiger de la biologie une concordance avec ses convictions libérales. Et lorsque la biologie résiste, il la conteste. À tout le moins, lorsque plusieurs thèses sont en présence il tranche en faveur de celle qui lui paraît susceptible de comprendre biologiquement les phénomènes sociaux. Dès lors c'est bien une extériorité politique qui est constituée en arbitre du débat. Mais la caution scientifique demandée à la biologie se transforme en production d'une biologie certifiée et avérée à partir d'un point de vue politique dont on prétend qu'il ne constitue pas une extériorité, étant lui-même expliqué par ce qu'il officialise. C'est cette circularité des arguments, ce va-et-vient du biologique au sociologique et cet échange réciproque de légitimités qui doivent être soulignés. À l'horizon c'est la résorption du droit dans le fait qui est pointée et l'exclusivité donnée à l'adaptatif au détriment du normatif.

C'est pourquoi Spencer, comme le dit Georges Canguilhem, est un « cas intéressant », pas un exemple mais un paradigme dont l'étude permet de voir une manière de procéder qui, pour s'être accomplie dans un temps historique précis, signale une perspective ou un vœu qui sont loin d'être abandonnés. Dans un premier temps nous envisagerons l'évolutionnisme et le biologisme spencériens qui prétendent constituer le socle scientifique de sa théorie synthétique. Dans un second nous en viendrons au contenu de son libéralisme radical. Ces deux moments nous les conjuguons par le terme d'idéologie : il y a une idéologie scientifique chez Spencer comme il y a une idéologie politique et c'est précisément le fait que, chez lui, « science » et « politique » s'entr'appartiennent qui constitue chacune d'elles en idéologies.

I - L'idéologie évolutionniste de spencer.

Nous n'exposerons pas ici les détails de l'évolutionnisme spencérien. Nous nous bornerons à pointer quelques unes des ses lignes de force, à marquer les problèmes et à souligner les

difficultés. Nous concentrerons évidemment notre regard sur les contraintes que Spencer produit tant sur la biologie que sur la sociologie en voulant adosser la seconde à la première. Nous partirons des *Premiers Principes* non pas pour négliger les écrits précédents de Spencer, bien au contraire, mais pour respecter un ordre d'exposition que l'auteur a lui-même établi dans cet ouvrage et qu'il s'est ensuite efforcé de respecter. Par ailleurs Spencer qualifie cet ordre d'exposition d'ordre philosophique c'est-à-dire réfléchi, ordonné et à même de produire l'intelligence des questions successivement abordées. Notre objet précis est bien le libéralisme de l'auteur. Mais c'est l'auteur lui-même qui nous demande d'en reporter l'étude, l'examen des questions biologiques et sociologiques étant un préalable obligé. Une chose est cependant à noter concernant les écrits de Spencer précédant les *Premiers Principes* : les tout premiers textes de notre auteur portent sur des questions politiques. Il y a peut-être là un indice, mais ne pratiquons pas trop le soupçon.

Premiers Principes, premières confusions.

Comme l'écrit Patrick Tort, « À la limite, le système de Spencer est connu, dans ses articulations principales et qui demeureront invariantes, dès la lecture des *Premiers Principes*¹¹. Rappelons brièvement le contenu de cet ouvrage de synthèse paru en 1862, ainsi que la portée qu'a voulu lui donner son auteur.

Avec les *Premiers Principes* Spencer a pour objectif de reprendre de manière synthétique et systématique les résultats de travaux déjà nombreux et dans lesquels il a abordé des questions très diverses, tant en politique et en sociologie qu'en psychologie ou en physiologie. Il semble bien compter sur cet effort de reprise et de reformulation pour se donner les moyens théoriques d'une unification des connaissances sous un principe unique. Les *Premiers Principes* sont présentés clairement comme formant le premier volume de l'exposé d'un système philosophique qui permettra de relier les divers champs du savoir, depuis la biologie jusqu'à la morale et à la justice. Les premiers principes, ce sont ceux qu'il conviendra d'appliquer et de respecter pour accéder à une intelligence correcte des phénomènes de la vie biologique et sociale¹². L'objectif est donc bien clair, trop clair même puisqu'on est, dès cet instant, prévenu et donc fondé à se demander s'il ne s'agit pas, pour l'auteur, d'illustrer des principes dont il est déjà convaincu de l'exactitude plutôt que de vérifier des hypothèses.

Les *Premiers Principes*, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, formulent ainsi la loi d'évolution : « L'évolution est une intégration de matière accompagnée d'une dissipation de mouvement, pendant laquelle la matière passe d'une homogénéité indéfinie, incohérente, à une hétérogénéité définie, cohérente, et pendant laquelle aussi le mouvement retenu subit une transformation analogue. »¹³ Cette formule, qui prétend rendre compte de manière rationnelle

11. P.Tort : *o.c.*, p. 352.

12. *Premiers Principes*, *o.c.*, Préface, p. CXIX. Cet ouvrage sera désormais noté *P.P.*.

13. *idem*, p. 424.

de l'enchaînement des faits constatés par les savants, Spencer l'appuie sur l'idée de *Force*. Cette idée, nous dit l'auteur, est nécessaire, elle s'impose à notre raison bien qu'elle dépasse les limites de notre expérience. En bref, nous ne connaissons dans l'expérience que des effets de *Force*, mais ces effets nous sommes bien rationnellement contraints de les considérer comme des effets de quelque cause qu'il convient d'appeler *Force*. Dans un langage qui voudrait emprunter à Kant, Spencer déclare « nous sommes irrésistiblement contraints, par la relativité de notre pensée, à concevoir vaguement qu'une force inconnue est corrélative de la force connue. Le noumène et le phénomène se présentent dans leur relation primordiale comme deux côtés du même changement, et nous sommes obligés de la regarder tous deux comme également réels, le dernier non moins que le premier. »¹⁴

L'emprunt de vocabulaire au criticisme kantien n'est pas ici une simple commodité, ainsi que nous le verrons plus loin. Il est la marque chez Spencer d'une tentative de rivaliser avec le philosophe allemand voire de le dépasser, tout en veillant à rester en accord avec lui, spécialement en ce qui concerne les implications morales et sociales de sa théorie. On a le sentiment que, pour Spencer, le transcendantalisme de Kant est une solution philosophique provisoire, qui demeure dans l'attente d'une théorie scientifique apte à fonder de vraies réponses. Cette théorie scientifique, Spencer se donne pour but de la fournir : il n'y a pas d'hiatus, encore moins une contradiction, entre les lois de la nature et les exigences de la raison. Il y a, tout bonnement, une continuité. Certes, cette continuité est complexe, mais tout dualisme doit disparaître, la persistance de ce dernier n'est que le symptôme d'une compréhension seulement approchée et par là insatisfaisante de la nature. Celle-ci fait bien les choses, avec les hommes en tant qu'ils y sont immergés, nécessairement. Nous verrons qu'avec Spencer cette immersion est complète et que les phénomènes sociaux ne doivent pas faire illusion et donner l'impression d'un développement « à part ».

Mais, pour nous, ce qui ne doit pas faire illusion c'est la rédaction en deux parties des *Premiers Principes*, la première traitant de l'« Inconnaissable », la seconde du « Connaissable ». En effet, le premier moment de l'ouvrage ne laisse pas de revenir sur la grandeur mais aussi sur la petitesse de l'intelligence humaine¹⁵. Mais l'analyse de Spencer ne tend pas vers quelque métaphysique matérialiste qui ferait des hommes – et sans esquivé désormais possible – les propriétaires de leur vie, donc les responsables d'une histoire. La longue dissertation de l'auteur sur cet inconnaissable a bien au contraire pour résultat de détruire les possibilités de choix et de conduire à ce que l'on pourrait appeler, faute de mieux, une « responsabilité adaptative » ou une « adaptation responsable ». C'est dans ce dispositif de raisonnement que peut de loger, sans apparente contradiction, la notion formée par Spencer et reprise par Darwin de « persistance du plus apte »¹⁶.

14. *id.*, p. 181.

15. *id.* (e. g., pp. 70-71).

16. *cf.* Darwin : *L'origine des espèces* (1859), Paris, La Découverte, 1989, p. 107, trad. E. Barbier, préf. C. Guillaumin.

Persistance, et peut-être aussi salut des plus aptes puisqu'il s'agit de ceux qui sont (ou se révèlent) capables d'être individuellement à la hauteur de circonstances qui demandent à être comprises et aussi assumées selon une loi dont le sens est hors de portée de l'intelligence humaine. Aussi la théorie élitiste des plus aptes telle que la développe Spencer peut-elle fort bien cohabiter avec une doctrine religieuse de l'élection des meilleurs, ceux-là mêmes dont la réussite sociale est le signe extérieur auquel on reconnaît leur excellence morale. En bref, les catégories classiques d'une morale austère et sévère, le travail, le mérite, la responsabilité et l'évaluation personnelles..., peuvent être entièrement sécularisés par une éthique de l'adaptation. Ainsi que l'écrit J.W. Burrow « Parfois Spencer, spécialement à ses débuts, dans ses années les plus optimistes, parle de l'histoire du XIXe siècle avec des accents véritablement apocalyptiques. Le jour de la délivrance approche. Ses propos trouvent ainsi la tonalité du prosélytisme hérétique en révolte contre un conformisme superstitieux et docile. « Spencer, note encore Burrow, s'enorgueillit d'être un hérétique de cette trempe » ; dans son cas comme dans celui de Tylor (contemporain de Spencer et fondateur d'une anthropologie évolutionniste) « les options rationalistes se trouvent raffermies par des convictions issues d'un très fort fond protestant, et il n'est pas déraisonnable de penser qu'on peut en voir l'influence dans leurs écrits »¹⁷.

Spencer ne va pas toujours aussi explicitement jusque là, conscient probablement qu'une telle identification ne pourrait qu'affaiblir ses positions scientifiques. Aussi se contente-t-il d'écrire dans les *Premiers Principes* que « Si la religion et la science peuvent se réconcilier, c'est sur ce fait, le plus profond, le plus large et le plus certain de tous : que la puissance dont l'univers est la manifestation pour nous est complètement impénétrable. »¹⁸ Et c'est bien cette position qui satisfait parfaitement le traducteur français Cazelles. Sa longue introduction est assurément enthousiaste : « La religion est donc légitime, et la science est indépendante », écrit-il ; et d'ajouter en retrouvant lui aussi des accents apparemment kantien que c'est « déjà beaucoup pour l'originalité d'une philosophie que de poser les préliminaires d'un traité de paix perpétuelle entre la religion et la science »¹⁹. Et il est vrai que Spencer ne fait pas que se contenter de préliminaires, ce que remarque encore Cazelles qui note une amélioration de l'expression de Spencer par rapport à l'*Essai sur le Progrès* de 1857 : en substituant le mot d'évolution à celui de progrès la théorie s'affranchit « de toutes attaches métaphysiques » écrit-il. Quant à nous nous dirons plutôt que par cette substitution Spencer tente de neutraliser toute interprétation partisane de sa théorie. L'évolution appartient à un domaine qui échappe au jugement et à l'appréciation, elle est de l'ordre des faits qui se constatent et s'analysent mais qui aussi s'imposent. Le choix n'est pas laissé aux hommes. L'intelligence consiste à les accepter et à savoir y répondre en s'y adaptant. Ainsi les *Premiers Principes* radicalisent-ils la fameuse formule de l'*Essai* de 1857 : « le Progrès n'est pas un accident, ni rien qui tombe sous le pouvoir humain, mais une nécessité bienfaisante »²⁰. Il reste seulement — ou, tout simplement,

17. J.W. Burrow : *Evolution and Society* « A study in Victorian Social Theory », Cambridge University Press, 1966, pp. 223-225.

18. *PP.*, p. 48.

19. *id.*, p. CVI-CVII.

20. *Essai sur le Progrès*, o.c., p. 76.

aurions-nous tendance à dire à tirer toutes les conséquences de la découverte sur le plan économique, social, juridique et politique. Ce sera là le simple contenu du libéralisme de Spencer. Mais il reste à l'auteur à parfaire l'enveloppe idéologique. Ce qui nous promet à terme une sociologie qui sera fortement articulée au thème évolutionniste. Mais l'articulation requiert d'abord une biologie adéquate que Spencer pense pouvoir trouver dans celle de son temps.

La sociologie, comme nous le verrons plus loin, va donc être intégralement une sociologie biologique, ou, plus exactement une simple psychologie. Mais nous pouvons déjà souligner, à partir de ce que nous venons de dire, tout ce qui interdit quelque rapprochement de Spencer et d'Auguste Comte. Nous mentionnons la divergence ici, car c'est à ce moment de notre propos qu'il nous faut établir le conflit, il n'y a pas à en reporter l'examen au niveau de séparations socio-politiques qui, pour ne pas être secondaires ou marginales n'en sont pas moins secondes, et ce même si, comme nous l'avons précédemment posé, ce sont bien chez Spencer des préjugés socio-politiques qui entraînent l'ordre de son exposé.

Notons donc seulement les lignes de force majeures de cette divergence car le cadre de notre travail ne nous permet pas de développer une opposition qu'il nous faut bien pourtant marquer. Spencer explique le supérieur par l'inférieur, ce que Comte réprovoque absolument lui qui s'installe résolument et d'emblée dans le normatif et marque les différences qualitatives entre les niveaux de complexité des phénomènes. Spencer et cela logiquement dans le cadre de sa propre théorie va tenter de démontrer des modifications de l'esprit humain. Comte, lui, va montrer la permanence d'une structure intellectuelle humaine qui insiste à imposer ses formes et manifeste historiquement et pratiquement sa capacité à connaître la nature. Pour Comte comme pour Spencer la biologie est une science importante, décisive. Mais pour le premier elle n'a pas, et ne peut avoir, le pouvoir explicatif que lui attribue ou lui confie le second²¹. « Lorsqu'il veut établir à quel point il se "sépare d'Auguste Comte", Spencer, comme cela a été très précisément relevé, est amené à dire sa dette envers les biologistes : Harvey, Wolff et, surtout von Baer. »²² Examinons donc ce point précis de l'argumentation spencérienne car il est crucial pour la position d'une sociologie apte à bâtir une défense bien organisée du libéralisme.

21. soulignons là une légère difficulté due à Durkheim qui souvent s'adresse de manière critique et dans un même développement tant à Comte qu'à Spencer. Pour aller vite disons que Durkheim s'adresse à Comte comme à un sociologue qui n'arrive pas à fixer son objet tandis qu'il considère Spencer comme quelqu'un qui ne peut pas avoir d'objet du tout. Cf. notre travail « Durkheim et la naissance de la science sociale dans le milieu bernardien » in *La nécessité de Claude Bernard* (J. Michel, ed.), Paris, Méridiens-Klincksieck, 1991, pp. 229-254.

22. G.Canguilhem et al. : *Du développement à l'évolution*, Paris, PUF, 20^e éd., 1985, p. 25. Spencer a lui-même donné les raisons de son désaccord avec Comte (cf. *Classification des sciences*, Paris, Alcan, 1930 ; on trouve la trace de l'enjeu du débat, auquel est mêlé Littré, dans l'introduction, déjà mentionnée, de Cazelles à l'édition française des *Premiers principes*, LXII-XCIII).

Les spécificités du biologisme spencérien.

Dans leur ouvrage *Du développement à l'évolution* Georges Canguilhem et ses collaborateurs ont montré de manière nette que c'est grâce à un modèle épigénétique que Spencer peut comprendre l'accomplissement général de l'évolution. Et nous ne saurions mieux dire que ces auteurs à qui nous emprunterons donc beaucoup et auxquels nous renvoyons le lecteur.

De la notion d'épigenèse nous pouvons retenir une formulation moderne : l'épigénétique, c'est « tout ce qui n'est pas strictement déterminé par les gènes, tout ce qui vient introduire du jeu dans le déterminisme génétique ; ce qu'indique le préfixe grec *épi* qui signifie tout à la fois le surcroît, la succession, le contact et l'inflexion d'une trajectoire »²³. Cette définition moderne se réfère à des connaissances qui ne sont bien sûr pas celles de Spencer mais elle permet de comprendre ce à quoi Spencer résiste lorsqu'il absolutise l'épigénétique. Pour lui, « L'organisme auquel le germe donne naissance ne saurait, si peu que ce soit, être contenu dans le germe. Seule l'action exercée sur le germe par des agents différents de lui explique les transformations, les complications croissantes qui le conduiront à sa forme dernière. »²⁴ Selon cette compréhension l'épigénétique prend le pas sur le génétique jusqu'à devenir le premier facteur déterminant. Là encore, ce sont les *Premiers Principes* qui donnent, par l'idée de *Force* évoquée plus haut, le moyen de la compréhension des différenciations biologiques expérimentalement constatées et exposées en 1864-67 dans les *Principes de biologie*²⁵. C'est la *Force* qui rend compte des « expériences de forces » positives dans lesquelles elle se transforme, différencie et multiplie ses effets en s'exerçant. Ce mécanisme physique explique des phénomènes de ségrégation de plus en plus définis et de plus en plus précis. La « sélection naturelle » doit être comprise et restituée dans ce cadre. Sur ce point, Spencer réclame pour sa théorie une convergence avec celle de Darwin : « Si l'on consulte les remarques de M. Darwin sur la divergence des caractères, écrit-il, on verra que les ségrégations dues à l'action de ces lois tendent à devenir de plus en plus précises. »²⁶

Nous n'approfondirons pas ici la question de savoir ce qu'il en est dans le détail des convergences et divergences, des contradictions aussi, entre Darwin et Spencer, d'autres l'ont fait excellemment²⁷. Retenons seulement que Spencer se place bien sous l'autorité de Darwin, de manière assez spacieuse d'ailleurs dans la mesure où il postule une approbation par l'auteur de *L'Origine des espèces* de ses propres vues. D'une certaine manière, Spencer et c'est bien

23. cf. A. Prochiantz : *La construction du cerveau*, Paris, Hachette, 1989, p. 36.

24. Canguilhem et al., o.c., p. 26.

25. *Principes de biologie*, Paris, Germer-Baillière, 1877-78, trad. Cazelles, 2 Tomes. Il faut noter que ce travail de Spencer fut revu par les biologistes Huxley et Hooker.

26. *P.P.*, p. 508.

27. nous renvoyons plus spécialement à l'ouvrage précité de Patrick Tort.

l'objectif de sa théorie générale prétend dépasser Darwin en l'englobant, comme si l'exposé darwinien trouvait par sa reprise spencérienne les conditions théoriques de sa propre compréhension.

Retenons surtout, ainsi qu'il est écrit dans l'ouvrage dirigé par M.Canguilhem que pour Spencer une structure nouvelle « apparaît comme la réaction apportée par un organisme à l'action de forces extérieures qu'il est tenu d'équilibrer pour des raisons, à vrai dire, bien plus physiques que biologiques »²⁸. C'est bien ce qui ressort des *Premiers Principes* et c'est ce qui permet à Spencer d'élargir sa compréhension épigénétique de l'évolution aux phénomènes moraux et sociaux. C'est dans la foulée de raisonnements très généraux sur la ségrégation que Spencer poursuit un exposé sur les regroupements humains. Il écrit « les autres forces (que les forces physiques) qui concourent à produire les ségrégations ethniques, sont les forces mentales révélées dans les affinités qui attirent les hommes vers ceux qui leur ressemblent », et plus loin : « La ressemblance que l'éducation produit dans une classe ou dans une sous-classe est une aptitude que ses membres ont acquise de satisfaire leurs besoins par les mêmes moyens. C'est-à-dire que l'occupation pour laquelle un homme a été élevé est devenue pour lui, et aussi pour ceux qui ont été élevés comme lui, une ligne de résistance moindre »²⁹. L'éducation entre donc dans le cadre général de l'acquisition d'un potentiel adaptatif. Il ne s'agit pas de la dotation d'une capacité normative permettant de triompher d'un milieu mais de l'incorporation d'une disposition à s'ajuster au mieux à des conditions extérieures variables et évolutives. Disons tout de suite que pour Spencer cela n'exclut pas les qualités morales dont la responsabilité personnelle, mais celle-ci ne semble qu'une soumission intelligente et efficace, ce qui ne veut pas dire sans mérite, aux conditions imposées par une vie sociale très développée.

Sur ce terrain Spencer semble bien élaborer une théorie de l'accumulation d'un potentiel d'adaptation permettant une différenciation dans des niveaux d'intégration et d'organisation de plus en plus poussés. C'est ce que montre Joseph Needham qui s'interroge d'ailleurs sur les raisons pour lesquelles l'auteur veut stopper l'évolution au niveau de la société de son temps, celui d'un capitalisme restant en retrait de l'impérialisme³⁰. L'explication nous semble être encore du côté des convictions morales de Spencer, et ce sont elles qui lui font rechercher des réponses dans la biologie, une biologie telle qu'il la veut et non telle qu'elle se construit. Pour des raisons politiques, qui se présentent sur un mode sociologique, Spencer se range du côté du néo-lamarckisme et s'accroche à la thèse de l'importance décisive de l'hérité des caractères acquis.

Ce penchant pour cette thèse, on peut dire que Spencer ne l'a jamais abandonné. Ne parle-t-il pas dans l' *Essai sur le Progrès* d'une « masse sociale (qui) se différencie en deux parties, dont l'une a le monopole, ou le presque monopole d'une certaine fonction, et l'autre a

28. *Du développement à l'évolution*, o.c., p. 28.

29. *PP*, p. 512-514.

30. cf. J.Needham : *Integrative Levels: a revaluation of the idea of progress*, « The H.Spencer lecture », Oxford, Clarendon Press, 1937, pp. 56-59.

perdu l'habitude et jusqu'à un certain point la capacité de remplir cette fonction ». ³¹ Chez Spencer l'habitude ne semble pas être une seconde nature, comme on a coutume d'en parler d'ordinaire pour désigner le puissant impact des diverses autorités sociales. Pour lui l'habitude paraît bien être l'inscription dans les caractères de la vie d'usages et de défauts d'usage de certaines fonctions, une inscription qui se fait et se transmet selon les lois communes de la nature.

Il est vrai que Spencer est toujours assez ambigu sur cette question comme il l'est, nous le verrons, sur les relations entre la société et l'individu. Mais révélateur est un texte tardif de 1893 jugé pourtant par William James comme étant le meilleur travail de Spencer et où l'auteur entre en conflit avec les thèses de Weismann ³². Dans ce travail intitulé « L'insuffisance de la sélection naturelle » ³³ Spencer fait preuve d'une combativité héroïque mais vaine. Pas question pour lui d'accepter la séparation du soma et du germen ; l'hypothèse de Weismann est trop radicale, trop pure, pour tout dire trop strictement biologique. À partir d'illustrations frappantes mais douteuses et qui ne font qu'affaiblir ses propos Spencer tente, certes avec virtuosité mais sans convaincre, de sauver la thèse de l'hérédité des caractères acquis. Pour ce faire il a recours au thème de la division physiologique du travail, un thème qu'il sait bien pratiquer et qu'il n'instrumentalise plus que de manière rhétorique. Comme le remarque J.D.Y. Peel, Spencer se trouvera désormais mis hors champ des débats internes à la biologie.

Il serait assez facile de donner d'autres exemples du lamarckisme de Spencer. Le cadre de notre analyse ne nous le permet pas. Aussi, avec Spencer lui-même, résumons la situation : il ne convient pas d'être « plus darwinien que Darwin ». Spencer entreprend de relever chez l'auteur de *L'origine des espèces* les phrases favorables à une hérédité des modifications liées à l'usage ou au défaut d'usage. Il les relève et les souligne ; il les isole et en accentue la portée au point d'inverser les données du problème ³⁴. Ce travail de correction et de renversement n'a pas pour but de cerner une question mais au contraire de la diluer afin de rallier à son système les résultats obtenus par un savant confirmé. Il fallait cette torsion des thèses de Darwin pour pouvoir les inclure dans une loi d'une extrême généralité ; il fallait aussi ce détournement pour unifier une présentation bipolaire des sociétés humaines et tenter d'asseoir définitivement le libéralisme sur une représentation enfin « scientifique » de la nature.

31. *Essai sur le Progrès*, o.c., p. 67.

32. rapporté par J.D.Y. Peel, o.c., p. 20.

33. in *Problèmes de morale et de sociologie*, Paris, Guillaumin, 1894, pp. 287-376., trad. de Varigny.

34. cf. ce texte lui aussi tardif et publié dans le même ouvrage que précédemment : « Les facteurs de l'évolution organique », p. 224 spécialement.

II- L'idéologie sociologique et politique.

Notre analyse de la théorie évolutionniste de Spencer a été assez longue. Elle était cependant nécessaire car la sociologie de l'auteur, qui est probablement la partie de son œuvre par laquelle il demeure assez connu, prétend poursuivre la vérification empirique des principes généraux du système. Cette sociologie contient les bases des analyses politiques de Spencer et veut justifier les options juridico-morales de l'auteur. Mais elle est elle-même sous-tendue, comme nous l'avons implicitement montré, par tout un évolutionnisme qui se place sous le signe de l'épigénèse. La sociologie va emprunter ce principe de lecture et donc se loger au plus près de la biologie. Il nous faut envisager maintenant, et de façon explicite, comment cette dépendance et cet emprunt obèrent gravement la possibilité même d'une vraie sociologie en privant ce champ d'investigation d'un objet qui lui soit propre. C'est bien là le reproche qui lui sera fait par Durkheim.

La pseudo-sociologie de Spencer.

Comme la biologie, la sociologie chez Spencer est entièrement épigénétique. Ainsi qu'on a pu le dire, pour Spencer « l'épigénèse n'est pas une caractéristique des seuls phénomènes biologiques », mais « en biologie l'épigénèse s'impose »³⁵, pour l'auteur c'est un fait constaté. Aussi la biologie doit servir de modèle. Mais la question cruciale est de savoir si cette appartenance partagée à l'épigénétique fait dépendre ou non la sociologie de cette biologie où se manifeste positivement l'épigénèse. Là se place le débat sur la nature de l'organicisme spencérien et sur son statut³⁶. Cet organicisme doit être examiné car c'est là que se joue le libéralisme spencérien, que se précise sa nature et se détermine son originalité.

« Une société est un organisme ». Chacun connaît l'assertion de Spencer qui sert de titre au Chapitre 2 du Tome 2 des *Principes de Sociologie*. Organiciste, Spencer l'est sans aucun doute, complètement. Il l'est selon le sens précis que Novicow, autre organiciste, donne à ce terme en 1900 : « Les organicistes, écrit cet auteur, n'ont jamais affirmé que les sociétés sont des plantes ou des animaux quelconques ; ils ont affirmé qu'elles sont des êtres vivants d'une nature particulière, mais obéissant cependant aux lois générales étudiées par la biologie.³⁷ » La seule nuance que l'on pourrait apporter en ce qui concerne l'organicisme de Spencer tient au fait important mentionné plus haut que les phénomènes organiques eux-mêmes sont chez lui soumis à des « expériences de forces ». Ce qui complique effectivement la question en introduisant du mécanisme. Mais ce dernier se trouve contrarié par l'idée de *Force* dont nous

35. Canguilhem et al., o.c., p. 26.

36. cf. sur cette question, C.Gautier : « Spencer, le concept de société; entre organicisme et individualisme », *Philosophiques*, Vol. XX, n° 1, 1993, pp. 3-24. Cf. également l'ouvrage de P. Tort précité.

37. cité par Lalande in *Dictionnaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 90 éd., 1962, p. 723. Notons que Lalande fut un farouche opposant aux thèses évolutionnistes (cf. P. Tort, précité, pp. 433 et s.).

avons également souligné l'importance. En bref, on retrouve là le syncrétisme de Spencer et toutes les ambiguïtés de son lamarckisme.

Ce point a été bien remarqué par Judith E.Schlanger qui souligne qu'entre organisme et société Spencer « s'attache à développer l'analogie réelle. Il craint... que la métaphore de l'organisme ne soit trompeuse en exprimant comme une comparaison et comme une fiction ce qui est une réelle parenté »³⁸. Aussi les précautions prises par Spencer pour différencier l'organisme vivant de l'organisme social, l'organique du « super-organique », le « tout concret » du « tout discret » ne visent qu'à bien montrer qu'il est très lucide dans ses comparaisons. Il conclut d'ailleurs : « plus nous la poussons, plus l'analogie nous paraît étroite »³⁹.

Autrement dit, les sociétés comme les organismes ne suivent pas un développement organique et n'obéissent pas à des lois qui leur sont propres et spécifiques. La vie n'impose pas ses exigences au milieu, elle s'y adapte. La vie sociale n'échappe pas à cette règle générale en dépit d'originalités qui ne doivent pas faire écran. Les différences ne peuvent être comprises que sur fond de similitude. Telle est la méthode sociologique de Spencer, une méthode dont il s'applique à montrer l'efficacité. Ce sont les concepts de la biologie, ceux de structure, de fonction, de distribution, de régulation, qui permettent d'éclairer les phénomènes sociaux, de les caractériser et d'en dresser une typologie. Spencer s'engage dans la critique d'une compréhension illusoire qui, en accentuant les différences, installerait une sorte de créationnisme dans l'intelligence des sociétés. En bref, les sociétés humaines ne doivent pas s'illusionner sur ce qu'elles sont en réalité ; Spencer se livre à un travail de désenchantement, à une démolition des superstitions et des croyances. La méthode : ramener l'organe à sa fonction.

Là se loge la typologie sociologique de Spencer et la fameuse opposition des sociétés militaires aux sociétés industrielles sur laquelle se terminent les *Principes de Sociologie*. Le dualisme de types sociaux qui se séparent point par point met-il en échec l'organicisme de Spencer ?⁴⁰ Nous ne le pensons point. En effet, pour Spencer les organismes évoluent en réagissant et en se dotant des organes nécessaires à leur adaptation au milieu jusqu'à une situation d'équilibre où ils se fixent provisoirement. Survivent les plus aptes et triomphent les plus capables de recevoir ou d'intégrer des forces extérieures dont l'intensité et la diversité peuvent varier. Surtout, l'organisme lui-même (le Tout) est une solution adaptative née d'une pression de l'extérieur sur les éléments qui s'assemblent, se juxtaposent ou collaborent de manière plus ou moins complexe dans une nouvelle unité originale. Quant à cette nouvelle unité, ce nouvel organisme, il se trouve dans une situation analogue à la précédente, son avenir évolutif est lié à sa capacité de faire front vis-à-vis d'autres exigences éventuellement plus fortes et plus complexes demandant un niveau supérieur d'intégration. Ainsi s'explique le fait que les organismes croissent en complexité. Mais ce qu'il faut retenir c'est que toujours Spencer raisonne à partir d'une individualité, qu'elle soit simple ou complexe, initiale ou dérivée. Elle n'existe qu'en fonction des exigences externes, elle n'organise et ne maintient sa structure

38. J.E.Schlanger : *Les métaphores de l'organisme*, Paris, Vrin, 1971, p. 170.

39. *Principes de Sociologie*, Paris, Germer-Baillière, 1882, T. 2, p. 22. (Dorénavant notés *P.S.*).

40. cf. à nouveau l'ouvrage de P. Tort, pp. 363 et s.

actuelle qu'autant que le nécessitent les risques extérieurs de destruction⁴¹. En ce sens Spencer pratique un individualisme méthodologique parce que l'individualité est la seule réalité, quels que soient les niveaux, où l'on puisse trouver une structure interne et une fonction externe. Organicisme et individualisme s'impliquent mutuellement avec cependant une priorité à l'individualisme. En effet le recours à l'organisme est une solution qui s'impose aux éléments, ces derniers évidemment s'en trouvant du coup modifiés.

Dans leur prolongement sociologique ces notions permettent de penser en même temps d'une part l'opposition de deux types majeurs de société (militaire et industriel) et d'autre part leur union dans le cadre général de l'évolution. Il n'y a nulle contradiction chez Spencer : quel que soit le type de société envisagé son organicisme est toujours présent, on ne le perd de vue que si l'on oublie la modalité individualiste de son raisonnement.

Dans le type militaire, dont nous ne retracerons pas la genèse, il y a regroupement et soumission à une puissance centrale autoritaire et coercitive, despotique. Il s'agit d'un régime de « coopération obligatoire » dont le développement « implique une rigidité croissante, puisque la cohésion, la combinaison, la subordination et la réglementation à laquelle il soumet les unités d'une société, diminuent inévitablement leur aptitude à changer leur position sociale, leurs occupations, leurs localités respectives »⁴². Et Spencer de conclure, par une formule importante en ce qui concerne la défense de l'organisation libérale, que ce qui est perdu c'est « la capacité de concevoir aucun fait social comme l'effet d'arrangements spontanés »⁴³.

Cette subordination des unités sociales à la totalité transcrit ici exactement la soumission des éléments à l'organisme et leur modification nécessaire. Dans la société il s'agit de modifications psychologiques susceptibles de créer de puissantes résistances au changement. Cependant n'oublions jamais que la société militaire ne s'impose pas d'elle-même mais s'organise pour des motifs de défense vis-à-vis de l'extérieur. Il y a là une transposition des exigences épigénétiques d'organisation pour la survie de l'espèce. C'est bien une méthodologie individualiste ou élémentariste qui rend compte de la construction de la totalité militaire, et c'est cette même méthodologie qui est apte à expliquer sa transformation lente en une société industrielle où les éléments regagnent en autonomie. Ce qu'il faut donc souligner c'est que le thème de la division du travail⁴⁴, fondamental chez Spencer pour produire l'analogie entre société et organisme, est subordonné à la loi d'évolution elle-même. La division sociale du travail est au départ une exigence biologique, une réponse adaptée aux contraintes d'un milieu extérieur dangereux pour la survie de l'espèce. Que cette division sociale gagne en précision et en efficacité ne permet pas de l'autonomiser car sa structure ne s'explique qu'en référence au

41. *P.S.*, T. 2, p. 133.

42. *idem*, T. 3, p. 801.

43. *idem*, p. 802.

44. cf. *idem*, T. 2, p. 8 : « La division du travail, dont les économistes ont fait les premiers un phénomène social de premier ordre, et que les biologistes ont reconnue ensuite parmi les phénomènes des corps vivants, en la nommant division physiologique du travail, est le fait qui constitue la société, comme l'animal, à l'état de corps vivant. Je ne saurais trop insister sur ce point... Cf. P. Tort qui examine le statut de ces références d'une part à Adam Smith et d'autre part au physiologiste Milne-Edwards, o.c., p.359.

milieu où elle s'inscrit et qui la prescrit. Plus précisément, si la division sociale du travail peut devenir un principe d'explication de la transformation de la société militaire en société industrielle, c'est parce que le milieu de référence s'est transformé.

Nous l'avons annoncé, c'est sur ce point que se joue le libéralisme de Spencer. En effet, se pose maintenant une question cruciale qui est celle de l'insertion des thèmes économiques modernes dans le dispositif évolutionniste. L'économie politique, comme science, est ici requise mais sommée par Spencer de s'inscrire dans des représentations biologiques et de s'y subordonner. Et c'est très logiquement que les thèses de Malthus⁴⁵, dont on connaît également l'importance en ce qui concerne l'inspiration de Darwin, vont être reprises pour donner corps à un libéralisme absolu.

Les lois de la nature plutôt que les lois des hommes : l'option libérale de Spencer.

La société militaire, on vient de le dire, s'organise comme défense vis-à-vis de l'extérieur. La division du travail qui s'y développe répond de manière de plus en plus satisfaisante aux besoins internes et ainsi diminue les tensions entre des sociétés qui peuvent désormais emprunter le chemin menant à l'organisation industrielle et à la liberté. Car seules survivent celles qui ont été capables, par la guerre offensive et défensive, de triompher, autrement dit celles qui ont forcément produit et sélectionné les meilleurs.

Il y a chez Spencer un système de la guerre. Tant que les conditions externes l'imposent le système militaire se maintient. Cependant la logique sélectionniste produit un équilibre où la guerre offensive devient superflue. Demeurent des contraintes de pure défense. Mais le milieu extérieur ayant changé, la structure interne de la société peut elle aussi changer. Il n'y a à conserver que ce qui est nécessité par les forces de l'environnement.

Sur ce terrain Spencer n'abandonne pas ses références biologiques. Simplifions en l'exposé. Comme tout organisme complexe, la société dispose de systèmes régulateurs, l'un destiné à répondre aux exigences de l'environnement, l'autre destiné à coordonner les activités des parties. Lorsque la pression externe est exigeante ou urgente (menace, guerre) l'appareil régulateur à but externe (l'État) sollicite la régulation à but interne (l'organisation de la division du travail) et lui impose de travailler à son profit. Inversement lorsque la pression externe diminue la régulation à but interne n'a plus à soumettre autant son organisation à autre chose qu'elle-même. Pour ainsi dire, à un travail forcé se substitue un travail libre, ou encore, dans le vocabulaire de Spencer : à des règles de coopération *statutairement* fixées se substituent des principes de collaboration *contractuellement* déterminés.

On voit tout de suite le profit tiré par l'auteur de l'analogie : c'est à un retrait progressif de l'État que l'on doit naturellement conclure lorsque la guerre cède la place à la paix. L'État n'a à conserver que les fonctions qui sont strictement nécessaires à l'entretien de relations pacifiques entre les parties. L'horizon d'une telle représentation c'est la simple sanction par l'État des initiatives prises de manière responsable par les meilleurs membres de la société. En termes juridiques il s'agit de conférer une force exécutoire à des règles contractuelles. Le rôle de l'État c'est d'officialiser dans le droit une responsabilité contractuelle et personnelle)

45. cf. J.W. Burrow, *o.c.*, p. 183.

corrélat juridique des capacités morales des meilleurs à s'adapter à des conditions nouvelles qui ne sont pas autres que celles de la paix. Simplement, ces nouvelles conditions de vie, ou cette paix, ne conviennent pas à tout le monde.

La paix exige cette belle individualité à laquelle on reconnaît ceux qui sont, en quelque sorte, les survivants ou les héritiers du dur processus de sélection et de transformation qui aboutit à la société industrielle et libérale. Dans la mesure où l'arrêt des guerres extérieures reporte davantage vers l'intérieur du social la lutte pour la survie des meilleurs, chacun retrouve chacun dans un face à face qui demande à trouver son équilibre. On l'a vu, chez Spencer s'adapter c'est toujours faire la démonstration d'une capacité à répondre à de nouvelles conditions extérieures qui ne sont pas choisies. Or la paix est tout autant sélective et exigeante que la guerre. Cette fois en effet, pour chacun les conditions extérieures ce sont les autres, pris individuellement. L'égalité contractuelle est, pour Spencer, la forme qui accueille les propositions nouvelles de sélection faites par une situation sociale de concurrence. L'exécution d'un contrat apparaît comme une épreuve pratique de vérification d'une égalité en aptitudes qui ne doit pas rester postulée. Le système du contrat est celui où « les efforts de chacun lui rapportent ni plus ni moins que leur produit naturel »⁴⁶.

On a souvent insisté sur le fait que l'exposé spencérien n'était guère cohérent, que l'auteur avait beaucoup de mal à maintenir son analogie avec l'organisme à propos des sociétés industrielles. Ne dit-il pas lui-même qu'il y a une différence « cardinale » entre un « tout concret » (l'organisme individuel) et « un tout discret » (la société) qui tient au fait que dans le second la conscience se trouve répandue « partout dans l'agrégat : toutes les unités possèdent l'aptitude au bonheur et au malheur, sinon au même degré, du moins à des degrés voisins. »⁴⁷ Et la société industrielle dont le principe est le contrat individuel ne s'écarte-t-elle pas du modèle de l'organisme à un point tel que la comparaison avec lui ne tient plus ?

Spencer a traité la difficulté pour elle-même dans un texte de 1860⁴⁸, il y revient et maintient son analogie dans les *Principes de Sociologie*. Son entêtement mérite d'être souligné. Nous ne voulons pas ici prendre la défense de Spencer mais nous devons cependant remarquer le point suivant. Ce qui séduit Spencer dans un organisme, c'est le consensus interne de ses parties qui permet l'harmonie (l'équilibre, l'accord) avec l'environnement. Tout être vivant est soumis à cette contrainte : créer un consensus des fonctions pour vivre en harmonie ce qui est loin d'être établi avec le milieu. Et, en retour, est un être vivant, mérite d'être qualifié d'organisme, tout agrégat qui réussit à produire ce consensus vital. En d'autres termes, la société industrielle est bel et bien un organisme ; plus exactement : elle sera un organisme si elle trouve les ressources adaptatives qui lui permettront de faire face aux exigences d'un nouveau milieu. C'est dans le cas contraire, si elle conservait trop de traces de son origine

46. *P.S.*, T. 3, p. 813.

47. *idem*, T. 2, p. 20.

48. « L'organisme social », in *Problèmes de morale et de sociologie*, o.c., pp. 137-188.

militaire, qu'elle ne serait plus un organisme, autrement dit qu'elle mourrait comme meurent les espèces dont la structure n'est plus adaptée au milieu⁴⁹.

Dans la situation créée par le développement industriel, Spencer estime que les capacités d'adaptation existent. Et elles s'imposent avec toute la nécessité des lois naturelles. Il n'y a pas de choix possible : le consensus qui est le seul à pouvoir produire l'harmonie requise c'est celui qui s'organise sur le principe de la responsabilité individuelle et du contrat. Il s'agit d'un « consensus serré » dont la rigidité n'a rien à envier à celle des sociétés militaires car la spécialisation des fonctions est augmentée de la responsabilisation personnelle de ceux qui les remplissent. Or si les fonctions se spécialisent les organes s'individualisent. Chacun doit prendre sa place en propre dans l'ensemble, c'est affaire de capacité personnelle. Mais, on le voit, la liberté ne relâche pas les liens sociaux, au contraire elle les renforce, évidemment entre ceux qui sont capables d'en supporter les contraintes. Par cette représentation d'une nouvelle forme sociale – tout idéale, de l'aveu même de l'auteur⁵⁰ -- où chaque individu est un organe qui s'implique, et de lui-même et par nécessité, dans une fonction utile aux autres et à l'ensemble, Spencer peut parfaitement considérer que sa société industrielle mérite plus que toute autre d'être qualifiée d'organisme. Elle offre l'image épurée d'une totalité dont les parties pour collaborer n'ont pas besoin d'autre stimulation que celle que leur procure leur place.

L'évolutionnisme spencérien fait de l'organisation libérale une organisation naturelle autrement dit un organisme – en raison de son adaptation. En ce sens la société libérale n'est pas plus, mais tout autant, naturelle qu'une autre. Mais cela met le juridique hors du champ normatif de même que l'intelligence devient une faculté supérieure d'adaptation. La thèse épigénétiste implique ce pragmatisme et Spencer est bien conscient du caractère choquant de sa position. Mais pour lui ce qui est contrarié par la thèse évolutionniste ce sont des croyances, des superstitions, issues d'une fréquentation trop longue des régimes militaires : les hommes se sont habitués à croire que les règles de la société ont pour source la volonté de quelque chef ou de quelque dieu. Or il en coûte de sacrifier ses croyances à la réalité, surtout lorsque celle-ci, comme c'est le cas, invite l'individu à prendre en charge une vie personnelle qui a toutes les caractéristiques d'un destin. Seuls les meilleurs – ou les plus aptes, puisque dans la perspective évolutionniste il est permis de les confondre – disposent des vertus morales requises. Une éthique sélectionniste doit prendre le relais de l'éthique protestante et en durcir les positions.

Ce durcissement est à n'en pas douter lié à l'inspiration malthusienne de notre auteur. Nous avons déjà évoqué ce rapport de Spencer à l' *Essai sur le principe de population*, discours adéquat à inscrire l'économie sous la dépendance contraignante de la biologie. Mais il nous faut y revenir quelque peu dans la mesure où Malthus met en garde contre toute tentation d'interprétation optimiste des effets de la division du travail. On sait que pour cet auteur une économie politique qui insiste unilatéralement sur l'enrichissement des nations grâce à la division technique du travail oublie que les ressources sont limitées. La correction que Malthus opère par la mise en rapport de la production et de la population est décisive. Spencer en reprend les termes et les conclusions pour aboutir à des prescriptions politiques similaires mais

49. c'est tout le sens des Ch. V à IX du Tome 2 des *Principes de sociologie*.

50. *P.S.*, T. 3, p. 807.

plus dures. Dans le cadre d'une concurrence vitale bien circonscrite et bien comprise il ne peut y avoir de place pour une assistance aux défavorisés. Tout altruisme démesuré ne peut qu'engendrer un appauvrissement général et injuste. En tout état de cause, ce qui doit recevoir un veto, c'est « l'assistance publique et obligatoire ». Quant à la charité privée, Spencer l'apprécie de manière toute malthusienne « elle pousse assez loin (les meilleurs) pour adoucir les infortunes des pires, sans les mettre en état de se multiplier »⁵¹.

À être pratiqué seul le thème de la division sociale (et aussi technique) du travail aurait pu donner lieu à un certain humanisme. On aurait pu penser qu'après toute une période d'adaptation les hommes pouvaient reprendre l'initiative par rapport à leur milieu et qu'à une phase adaptative succédait enfin une phase normative. S'il avait pensé ainsi Spencer aurait inscrit sa position évolutionniste dans un schéma assez classique montrant l'humanité triomphant d'une lutte difficile avec la nature. Bref, l'évolution, de manière dialectique, aurait pu céder sa place à l'histoire. Mais l'auteur se détourne d'une telle compréhension : l'économie est sous la loi de la biologie qui, elle-même, est à comprendre par rapport à des données physiques. Ce qui importe dès lors c'est de saisir ces liens, de les pratiquer au mieux, c'est-à-dire de les respecter. Que la « volonté » de la nature soit faite, tel est ce que doivent vouloir aussi les hommes dont la tâche essentielle est de savoir utiliser leurs facultés supérieures d'adaptation. Nous l'avons déjà montré, l'évolution spencérienne est proche d'un manichéisme qui finit par retenir ceux-là seuls qui sont aptes moralement et pratiquement à en comprendre les exigences. C'est dans cette optique que Spencer peut donner leur place aux vertus morales. La naturalisation du libéralisme n'est pas contradictoire, au contraire, avec sa sanctification. Le libéralisme rend meilleur puisqu'il est réservé aux meilleurs.

Politiquement donc, il s'agit de promouvoir un nouvel État pour de nouvelles fonctions qui sont exclusivement des missions de sécurité spécialement en ce qui concerne les transactions entre les particuliers. L'État doit consacrer les règles contractuelles, produits actuels d'une lente sélection. Les interventions des rois, des parlements ou des despotes ne doivent pas faire illusion : si leurs décisions sont durables c'est qu'elles étaient adaptées à l'état social du moment : « ceux qui considèrent les histoires des sociétés comme étant les histoires de leurs grands hommes... méconnaissent le fait que de tels hommes sont le produit de leurs sociétés »⁵². Affirmation toute de psychologie sociale qui puise ses ressorts dans l'idée de « caractères des peuples ». Non pas l'esprit des peuples s'opposant historiquement à la nature, mais leur caractère s'ajustant aux conditions extérieures : une philosophie de l'évolution, en fait une liquidation de la philosophie, besogne ordinaire d'une psychologie ordinaire. Spencer développe tout cela dans ses livres de morale qui achèvent son système.

Il serait fastidieux de résumer le contenu de l'éthique spencérienne. Posons-en le principe : du point de vue de l'évolution le *Juste* en soi n'existe pas, il n'y a que de l'*ajusté*. Mais l'évolution ou le Progrès dans « sa bienveillante nécessité » fait bien les choses. La preuve en est qu'empiriquement les contraintes naturelles peuvent passer pour des contraintes de la Raison elle-même, des impératifs catégoriques : Kant n'est pas loin d'être la preuve empirique

51. *idem*, p. 813.

52. « L'organisme social » (1860) in *Problèmes de morale et de sociologie*, o.c., p. 141. Sur ce thème Spencer a produit un nombre impressionnant de textes.

de cette convergence en devenant l'auteur d'une *Critique de la raison pure*⁵³. Mais Spencer excuse Kant de son recours au transcendantalisme, à son époque il ne disposait pas de connaissances suffisantes et c'est pour cette raison qu'il a été contraint de priver son raisonnement de références empiriques. Aujourd'hui il n'en est plus de même et l'anthropologie positive est suffisamment développée pour que l'utilitarisme triomphe de ses objections. Le principe du comportement juste peut être reformulé : « Tout homme est libre d'agir à son gré, pourvu qu'il n'enfreigne pas la liberté égale de n'importe quel homme. ⁵⁴ » À l'idée de devoir se substitue celle de liberté personnelle. Quant à la limitation pratique qui permet l'universalisation de la formule de justice, elle trouve son origine exclusivement dans l'expérience qui a appris aux hommes qu'il est avantageux pour eux de se respecter réciproquement. Au début simple crainte des représailles, la conduite juste trouve dans la réciprocité une formulation qui satisfait la loi de l'équilibre présidant à l'évolution. Il convient dès lors que la formule devienne une maxime juridique ; c'est là la fonction de l'État et ce qui caractérise la société industrielle c'est que son droit abandonne les injonctions positives pour ne conserver que les négatives. « À l'esclave, au soldat ou à tout autre membre d'une communauté organisée pour la guerre, l'autorité dit : Tu feras ceci ; tu ne feras pas cela. Mais au membre de la société industrielle, l'autorité ne donne qu'un seul de ces ordres : tu ne feras pas cela. ⁵⁵ » C'est en ce sens que la société industrielle n'a pas d'autre choix que d'être libérale.

Cette proposition interdit bien sûr tout interventionnisme de l'État dans la mesure où il y a par ce biais une prescription positive d'action qui est faite aux individus par le biais des finances publiques. Mais ce qui caractérise Spencer ce n'est point cette position somme toute banale, ce n'est pas non plus son utilitarisme, ce n'est pas non plus quelque approfondissement d'une nature humaine, c'est plus largement la soumission de l'ensemble à la loi d'évolution. De la nature humaine on peut toujours disputer, alors que de la Nature tout court il n'est plus question de débattre. Et si les principes de l'utilitarisme peuvent être retenus c'est seulement en raison de leur côté adaptatif. Chez Spencer il n'y a pas d'une part la Nature et ses lois et de l'autre les principes de la nature humaine comme c'est le cas dans un empirisme classique qui conserve un dualisme. C'est un monisme scientifique qui est ici promu, et c'est pour cette raison que le libéralisme de Spencer est absolu et dur. Sa psychologie qui fait le lien entre le biologique et le sociologique effectue l'articulation au bénéfice du biologique et de l'approche épigénétique. Il n'y a pas franchement de science de l'homme chez Spencer. Que dire des premiers chapitres de *Justice* où Spencer n'hésite pas à décrire une « morale animale » et une justice « infra-humaine » si ce n'est que de tels thèmes sont exigés par le psychologisme de l'auteur.

Un problème important pourtant se pose : Spencer est un militant. L'évolution aurait-elle besoin des hommes ? À cette question l'auteur semble nous répondre que la connaissance

53. cf. le texte édifiant de Spencer : « La morale de Kant » (1888), in *idem*, pp. 17-46. On trouve la même position in *Justice* (1893), Paris, Guillaumin, 1893, pp. 38-50, trad. Castelot.

54. *Justice*, o. c., p. 52.

55. *P.S.*, T. 3, p. 814.

des lois de la nature ne peut s'adresser qu'à ceux qui sont aptes à les comprendre, les accepter et les pratiquer. L'acceptation de la théorie évolutionniste est déjà un critère de sélection. La connaissance ne peut avoir des effets que sur ceux qui sont aptes à en accueillir les leçons. Bien sûr nombreux sont ceux qui préfèrent en rester à une autre représentation de la situation humaine et qui attendent de la société une prise en charge de leur vie. Leurs porte-parole sont les socialistes et les communistes qui profitent des usages et des représentations laissées par la société militaire pour proposer un nouvel asservissement⁵⁶.

« Tout socialisme implique l'esclavage » écrit Spencer en 1884 ; et de mettre en garde ses contemporains contre un socialisme qui s'insinue dans le libéralisme : « ce qui s'appelle maintenant le libéralisme est une nouvelle forme de torysme », un dirigisme et un interventionnisme. Cela est le résultat regrettable de la persistance de « la grande superstition politique » qui transforme le droit divin des rois en droit divin des parlements et ouvre la voie de « l'esclavage futur ». *L'individu contre l'État* est un réquisitoire passionné contre l'État interventionniste où Spencer en appelle à l'Angleterre et à sa passion de la liberté et de la responsabilité⁵⁷. Qu'elle montre donc au monde les capacités de ses meilleurs individus à pratiquer le principe de justice c'est-à-dire à revendiquer l'entière responsabilité des conséquences de leurs actes librement et personnellement décidés. Car là est, pour Spencer, la justice ; ou plus exactement l'équité, rapport entre un acte et ses conséquences. C'est encore et toujours une question d'équilibre, à établir à partir du seul point de vue possible dans la société industrielle : l'individu. Il n'y a pas à établir un droit à partir de niveaux d'organisation qui ne sont plus ceux adaptés au moment.

Ainsi les hommes ne tiennent pas leurs droits de la loi mais de leur situation ; le rôle de la loi est seulement de veiller à une égalité dans les rapports interindividuels. Et cela est très simple : il s'agit seulement de faire en sorte que dans les contrats, chacune des parties assume toutes les conséquences des engagements, qu'elle a pris. La justice consiste donc à veiller au respect de la loyauté d'une procédure contractuelle. Hormis cette mission essentielle l'État et son appareil judiciaire n'ont pas à intervenir. Mais dans ce cadre les pouvoirs publics peuvent assurer à chacun la libre exploitation de son travail et de ses talents, autrement dit l'exercice de ses droits. Dans son ouvrage déjà évoqué *Justice*, Spencer entreprend de déduire les droits de l'individu, ce qu'il appelle « les corollaires de la loi d'égalité ». Dans cette tâche il détermine de nombreux domaines qui sont autant de libertés à la fois privées et publiques, privées puisqu'elles s'originent dans des situations individuelles, publiques puisqu'elles définissent tant les devoirs que les limites de l'État.

Fondé sur une loi générale d'équilibre, assuré d'être l'instrument adéquat d'une adaptation à la société industrielle, le libéralisme de Spencer peut s'affirmer sans réserves. Le contenu en est connu, nous l'avons d'ailleurs abordé. En premier lieu l'intervention de l'État doit être proscrite, elle est un remède pire que le mal qu'elle prétend traiter, les pouvoirs publics n'ont rien à voir dans les questions d'assistance ou d'éducation, de même qu'en ce qui

56. cf. par exemple, *P.S.*, T. 3, p. 805. Recenser les textes où Spencer s'en prend au socialisme est inutile, thème est omniprésent. Ce qui est important c'est de remarquer que toujours Spencer appuie ses arguments sur l'évolution.

57. *L'individu contre l'État*, Paris, Alcan, 1901, trad. Gerschel.

concerne le droit du travail qui ne peut être, en aucun cas, un droit au travail. En deuxième lieu -et ce n'est jamais que l'autre versant d'une même réalité- les individus doivent être aptes à recevoir toutes les conséquences de leurs actions, ni plus, ni moins.

On pourrait dans ce domaine accorder à Spencer quelques points positifs. Ainsi en ce qui concerne le droit pénal qu'il voudrait moins dur, les peines étant inutiles, inefficaces et indignes d'une société industrielle qui a sécularisé ses représentations ; ainsi également pour les femmes qui ne doivent pas être soumises à un statut particulier. Mais même dans ces domaines le commentaire de Spencer ne laisse que peu de doutes. Sur le premier point il s'agit d'offrir aux délinquants la possibilité de faire l'expérience civile des conséquences de leurs actes ; on peut penser que la leçon sera assez sévère. Quant au second point, c'est l'équité qui exige que si nous n'avantageons pas artificiellement les femmes, nous ne fassions rien pour les désavantager artificiellement⁵⁸. Reste cependant un point qui fait que Spencer ne peut correspondre pleinement aux exigences non point du libéralisme, mais du capitalisme. Les dures exigences morales de l'auteur l'amènent à insister sur le travail, quelles qu'en soient les formes, manuelles, intellectuelles ou artistiques. Cette attention lui fait remarquer certaines tendances de l'ordre libéral à confondre, par le biais de l'argent, la propriété de la terre avec celle des biens issus du travail. Mais Spencer pense que « la terre habitée, que le travail ne saurait produire, finira par se distinguer des autres choses comme un objet qui ne saurait être possédé à titre privé »⁵⁹.

Le libéralisme de Spencer est cependant bien absolu. Il demeure qu'il n'est guère en accord avec ce qu'il est advenu du libéralisme historique dans son développement. Il est vrai que Spencer n'a jamais pensé à l'inéluctabilité de la société libérale telle qu'il la concevait. En se rangeant du côté de Spencer il faudrait dire que l'industrialisation n'a pas trouvé les individus à la hauteur des sollicitations du nouveau milieu qu'elle créait. D'où les solutions dirigistes explicites ou discrètes, d'où les interventions d'États qui n'ont fait qu'accentuer la pression d'un environnement qui devient de plus en plus hostile parce qu'il n'a pas les individus qu'il exige. Mais ce diagnostic spencérien n'est-il pas celui-là même qu'un néo-libéralisme bien contemporain porte sur nos sociétés actuelles ? Qu'en est-il du discours d'un Von Mises ou davantage d'un Friedrich von Hayek ? Dans son combat libéral contre tout interventionnisme Hayek emprunte à Spencer et ses thèmes et son vocabulaire : évolution, ordre spontané, « route de la servitude » pour caractériser tout planisme, « superstition politique » en ce qui concerne les processus parlementaires, sans parler de l'analyse du juridique réduit à ses procédures de droit privé⁶⁰.

Il est vrai que les références à Spencer sont discrètes. Pour éviter tout rapport à un penseur déclassé de l'histoire scientifique l'économie néo-libérale, pour traiter de la question de l'ordre spontané, préfère enrôler l'école écossaise et plus spécialement Hume qui dépasse

58. *idem*, p. 187.

59. *P.S., o.c.*, T. 3, p. 741.

60. cf. notre article : « Le néo-libéralisme de Hayek » in *Libéralisme et État de droit* (éd. : G. Labica & J. Bidet), Paris, Méridiens-Klincksieck, 1992, pp. 91-108.

l'opposition nature / artifice⁶¹ alors que Spencer, en la poussant jusqu'au bout, la mettait du coup en demeure de correspondre aux connaissances de la science. Mais le problème demeure le même pour le libéralisme : il s'agit d'exproprier l'homme de son histoire. Quel thème pourrait mieux se prêter à cette opération que celui de l'évolution ?

Karl Polanyi, jugeant *L'individu contre l'État*, nous semble porter l'appréciation exacte. Le credo libéral de Spencer exprime son horreur pour les lois sociales anglaises d'alors⁶². Une vaste (trop vaste) construction évolutionniste est alors mobilisée pour redonner corps à un libéralisme qui n'a jamais vraiment su procurer quelque sens, à ses principes politiques. La solution de Spencer consiste à (tenter de) dire de manière scientifique qu'il n'y a pas à chercher un sens humain dans un registre qui est hors de portée de notre compréhension, que la seule attitude raisonnable est d'acquiescer à un constat et de faire de nécessité vertu. Mis hors champ par la science elle-même, réduit à n'être par défaut qu'une psychologie, Spencer ne mériterait pas d'autre mention que dans le cadre strict de l'histoire positive des idées si la pensée libérale d'aujourd'hui ne cherchait notre acquiescement par des voies étrangement similaires. À ce simple titre décisif lire Spencer demeure encore et malgré tout une activité utile.

Bibliographie

J.W.BURROW : *Evolution and Society; a study in victorian social theory*, Cambridge University Press, 1966.

G.CANGUILHEM : *Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, Paris, Vrin, 1981.

G.CANGUILHEM & al. : *Du développement à l'évolution au XIXème siècle*, Paris, PUF, 20 éd., 1985.

E.DIACONIDE : *Étude critique sur la sociologie de Herbert Spencer*, Paris, LGDJ, 1938.

J.NEEDHAM : *Integrative Levels. A revaluation of the idea of progress*, Oxford, Clarendon Press, 1937.

J.D.Y.PEEL : *Herbert Spencer, The evolution of a sociologist*, London, Heinemann, 1971.

J.F.SCHLANGER : *Les métaphores de l'organisme*, Paris, Vrin, 1971.

P.TORT : *La pensée hiérarchique et l'évolution*, Paris, Aubier, 1983.

61. cf. par exemple Hayek : *Droit, législation et liberté* (1973), Paris, PUF, 1980, T. 1, p. 136.

62. K.Polanyi : *La grande transformation* (1944), Paris, Gallimard, 1983, p. 197. Trad. C. Malamoud.